

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MPR501

Numéro d'Article

Numéro d'Article	Description
003481000016	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Agents gonflants.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS
Adresse: Baltorpbakken 10
Code postal: 2750
Ville: Ballerup
Pays: DANEMARK
E-mail: sales@mouldpro.com
Téléphone: +45 70 20 31 31
Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222
Aerosol 1;H229
Eye Irrit. 2;H319
STOT SE 3;H336

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Dégraisse et assèche la peau. Une exposition prolongée peut provoquer des peaux sèches ou des gerçures.

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: acétone;

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Information supplémentaire

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun effet connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
acétone	67-64-1 200-662-2 01-2119471330-49	30 -< 60 %		Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H336 EUH066
Gaz de pétrole liquéfiés (avec <0,1% de 1,3-butadiène)	68476-85-7 270-704-2	30 -< 60 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023
Version: 1.4.0

Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'oeil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
Brûlures:	Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Dégraisse et assèche la peau. Une exposition prolongée peut provoquer des peaux sèches ou des gerçures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Porter un appareil de protection respiratoire. Utiliser des lunettes de protection. Mettre des gants. Rester contre le vent / se tenir à distance de la source. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède : Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023
Version: 1.4.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au section 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Prendre toutes les mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de médicaments ou de produits équivalents. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Ne pas stocker avec : Oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm ³	Remarques	Notations
propane	VLE	4000	7200			
propane	VME	1000	1800			
butane	VME	800	1900			
butane	VLE	3200	7600			
acétone	VME	500	1200			B
acétone	VLE	1000	2400			B

B = Monitoring biologique

VLE = Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

VME = Valeur (limite) moyenne d'exposition

Méthodes de mesure:

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2023).

PNEC

acétone, cas-no 67-64-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	10,6 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	1,06 mg/l			

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	30,4 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	3,04 mg/kg			
PNEC soil (sol)	29,5 mg/kg			

DNEL - travailleurs

acétone, cas-no 67-64-1

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	1210 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	2420 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	186 mg/kg bw/day				

DNEL - ensemble de la population

acétone, cas-no 67-64-1

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	200 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	62 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	62 mg/kg bw/day				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

Équipement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau: Butylcaoutchouc. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:

Utilisation légère (petit volume, exposition courte (moins de dix minutes)) : Non exigé.
Utilisation moyenne (volume moyen, exposition moyenne (1 à 2 heures)) : Type de filtre : A.
La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes : EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
État	Aérosol
Couleur	Clair
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Aucune donnée

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 - -2 °C	(LPG)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	1.4 - 10.9 vol%	(LPG)
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	-104 °C	(LPG)
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucun.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Oxydants.

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures 50°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et la gorge.
Toxicité aiguë - par voie cutanée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité aiguë - par inhalation:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Corrosion/irritation cutanée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Peut être légèrement irritant. Dégraisse et assèche la peau. Une exposition prolongée peut provoquer des peaux sèches ou des gerçures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.
Sensibilité respiratoire et cutanée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérigènes:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition STOT unique:	En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.
Exposition STOT répétée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Danger par aspiration:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun effet connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun effet connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun effet connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex.
Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Etiquette(s) de danger: 2.1

14.4. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

Numéro d'identification du danger:

Code de restriction tunnel: D

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1950

14.4. Groupe d'emballage:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Etiquette(s) de danger: 2.1

Transport en bateaux-citernes:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1950

14.4. Groupe d'emballage:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:

Etiquette(s) de danger: 2.1

EmS: F-D, S-U

IMDG Code segregation group: - Aucun -

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1950

14.4. Groupe d'emballage:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Etiquette(s) de danger: 2.1

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales:

Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.
DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Visé par :

Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

Fiche de données de sécurité

MPR501

Remplace la date: 21.02.2022

Date de révision: 28.06.2023

Version: 1.4.0

Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119471330-49	acétone

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.4.0	28.06.2023	Bureau Veritas / DOL	2,8,16

Abréviations:
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Mentions de danger

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

La FDS a été élaborée par

Société: Bureau Veritas HSE Denmark A/S
Adresse: Oldenborggade 25-31
Code postal: 7000
Ville: Fredericia
Pays: DANEMARK
E-mail: infohse@bureauveritas.com
Téléphone: +45 77 31 10 00
Page de garde: www.bureauveritas.dk

Pays: CH